

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute vente aux particuliers de vélo à assistance électrique reconditionné par Nouvelle Attitude, en qualité de professionnel, sur le territoire français.

L'acheteur reconnaît :

- Avoir pris connaissance et accepter entièrement et sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) disponibles sur le site internet : www.recycloproject.com .
- Etre majeur et disposer de la pleine capacité juridique.

Article 1 : Caractéristiques des vélos à assistance électrique

Nouvelle Attitude vend des vélos à assistance électrique d'occasion (« les VAE »).

Ces VAE ont été remis en état et reconditionnés en France avec des pièces neuves ou en réemploi.

Ils sont robustes, fiables, réparables et satisfont aux exigences essentielles de sécurité des vélos, prévues par la réglementation.

Ils sont présentés à la vente sur le site vitrine www.recycloproject.com et décrits aussi minutieusement que possible de manière à ce que l'acheteur ait connaissance des caractéristiques essentielles avant de passer sa commande.

Certaines caractéristiques des VAE sont susceptibles d'évolution, afin d'en améliorer la qualité. Malgré tous les soins apportés, des différences légères par rapport à la présentation des VAE figurant sur le site vitrine ne sont pas à exclure.

Le VAE peut présenter par endroits de légères traces de chocs et d'oxydation, ne remettant pas en cause la qualité et le fonctionnement du vélo.

Les VAE sont livrés à l'acheteur:

- Montés et réglés (ou livrés avec l'outillage nécessaire).
- Avec un marquage antivol RECOBIKE intégré au cadre du vélo.
- Avec un dispositif d'éclairage et de signalisation et un avertisseur intégrés au vélo.
- Sans notice d'utilisation imprimée mais disponible en ligne sur le site www.recycloproject.com.
Le fichier Pdf de la notice est envoyé par mail au moment de l'enregistrement RECOBIKE.
Le fichier est joint dans le mail d'informations adressé au client avec l'attestation de conformité.

Si l'acheteur commande avec son VAE des accessoires de type siège bébé, panier ou sacoche (cf. article 2 des présentes CGV), ces derniers sont livrés non montés avec le VAE.

La notice d'utilisation contient :

- a) L'adresse de Nouvelle Attitude.
- b) L'ensemble des indications nécessaires à la réalisation des opérations de montage et de réglage laissées à la charge de l'acheteur, ou susceptibles d'être réalisées par celui-ci dans le cadre d'une utilisation raisonnablement prévisible du VAE.
- c) Les avertissements sur les risques liés à un montage ou à des réglages incorrects des différents composants du VAE.
- d) Les opérations d'entretien courant à effectuer pour maintenir le VAE en bon état de fonctionnement.
- e) Les informations relatives au service après-vente et à la fourniture de pièces de rechange.

Nouvelle Attitude s'engage à fournir un VAE totalement remis en état, après l'avoir entièrement démonté, réparé, reconditionné et contrôlé selon des procédés techniques fiables et respectueux de l'environnement.

En particulier, tous les organes de sécurité du VAE sont contrôlés et changés le cas échéant. Les cadres et les fourches font l'objet de contrôles non destructifs par échantillonnage par des organismes spécialisés qui garantissent l'absence de microfissures ou de déformation. Les batteries sont remplacées par des batteries neuves ou batteries éco-conçues. Les chargeurs sont remplacés par des chargeurs neufs. La communication chargeur-batterie est testée. Des tests dynamiques du VAE reconditionné sont effectués en sortie d'atelier.

Les cadres, fourches, porte-bagages ont également été grenailés par un procédé utilisant des billes inox recyclables avant remise en peinture. La peinture utilisée ou thermo-laque est garantie sans solvant, les poussières étant absorbées et recyclées. Les poudres thermo-laques utilisées présentent une excellente résistance aux chocs, à la lumière, aux intempéries et au milieu salin.

Article 2 - Services et accessoires en option

L'acheteur peut commander, sur devis :

Des accessoires neufs en option (liste non exhaustive) :

- Siège bébé/enfant.
- Sacoche.
- Panier.
- Antivol.
- ...

Si les accessoires sont achetés séparément de la commande du VAE, des frais de port seront appliqués.

Des coloris du vélo « on demand » sont étudiées sur devis. La gamme de couleur standard est disponible sur www.recycloproject.com.

Les pièces détachées sont disponibles et à la vente pour tout acheteur ou propriétaire d'un VAE reconditionné par NOUVELLE ATTITUDE (à l'exclusion de toute autre origine du VAE).

L'assurance vol, casse, dommage, ... est à souscrire par le client directement auprès d'un assureur.

Article 3 : Commande de VAE –Disponibilité

Pour commander un VAE, l'acheteur :

- Contacte Nouvelle Attitude :
 - Soit par courriel à l'adresse suivante : cycles.adv@nouvelle-attitude.fr
 - Soit par téléphone au numéro suivant +33 (0)1 39 56 91 69 (prix d'un appel local).
 - Soit au moyen de la fiche contact présente sur le site vitrine.
- Nouvelle Attitude demande le cas échéant à l'acheteur de préciser son besoin.
- Pour permettre le marquage obligatoire du VAE par un identifiant RECOBIKE, l'acheteur doit communiquer ses nom, prénom, téléphone, adresse électronique et à titre facultatif son adresse postale.
- L'acheteur :
 - Choisit son VAE parmi ceux présentés sur le site.
 - Choisit le cas échéant un ou plusieurs accessoires.
 - Renseigne l'adresse de livraison souhaitée en précisant le nom de contact pour la réception avec son téléphone et son email.
 - Choisit le mode de paiement (chèque ou virement).
- Si l'acheteur est d'accord avec la proposition de Nouvelle Attitude, il reçoit un devis par e- mail.
- L'acheteur, sur le devis coche la case « Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et déclare les accepter ».

- L'acheteur accepte le devis, le signe et le renvoie, photographié ou scanné en pièce jointe d'un email ou d'un SMS.
- A réception par Nouvelle Attitude du devis accepté et signé par l'acheteur, le contrat est conclu.
- L'acheteur paye le VAE, et le cas échéant les accessoires et services souscrits en option, par envoi du chèque, ou par virement.

Disponibilité des vélos

Le site vitrine est régulièrement mis à jour sur les modèles proposés à la vente et les quantités disponibles.

Les offres de VAE et les prix sont valables aussi longtemps qu'ils sont visibles sur le site vitrine.

Nouvelle Attitude est fortement dépendant de l'approvisionnement en VAE à reconditionner et par conséquent ne peut garantir la disponibilité permanente de tous les modèles ni les quantités demandées par le client.

En cas de commande d'un VAE qui se révélerait indisponible, Nouvelle Attitude se réserve le droit d'annuler la commande, sous réserve de prévenir l'acheteur par e-mail à l'adresse transmise par ce dernier lors de la commande.

Article 4 : Tarifs – Paiement

Les tarifs de vente des VAE et de leurs accessoires en option sont accessibles sur le site : www.recycloproject.com

Le prix du VAE est hors accessoires en option. Il inclut :

- frais de conditionnement et livraison.
- marquage obligatoire antivol RECOBIKE.

La TVA est appliquée au taux normal en vigueur au moment de la commande.

Aides à l'achat

L'acheteur est informé qu'il est susceptible de bénéficier de dispositifs d'aide à l'achat du VAE et de ses accessoires, auprès de collectivités territoriales ou d'autorités organisatrices de mobilité en territoire, dont il est invité à consulter le site internet.

L'acheteur devra effectuer lui-même la démarche pour obtenir une aide.

Le montant de l'aide ne viendra pas en déduction de celui de la facture à payer.

Nouvelle Attitude ne propose pas d'effectuer cette démarche pour l'acheteur.

Modes de paiement

L'acheteur a le choix entre les modes de paiement suivants :

- Chèque à l'attention de Nouvelle Attitude 90 Bd René DESCARTES – 78180 MONTIGNY.
- Ou virement sur le compte indiqué par Nouvelle Attitude dans le devis.

Nouvelle Attitude enverra la facture au client par e-mail.

L'encaissement effectif du paiement (chèque ou virement) conditionne la livraison du VAE.

Si l'encaissement de la commande est impossible, la commande sera automatiquement annulée et Nouvelle Attitude en avertira l'acheteur par email.

Article 5 : Livraison

Nouvelle Attitude s'engage à livrer le VAE et les éventuels accessoires achetés, dans les 2 à 3 semaines à compter de l'encaissement effectif du paiement.

Les frais de livraison à domicile sont à la charge de l'acheteur.

Le VAE sera livré, sur rendez -vous préalable, au choix de l'acheteur, et :

- A domicile, à l'adresse indiquée dans le devis, et au tarif de livraison communiqué au devis.

Les accessoires éventuellement achetés avec le VAE seront livrés non montés avec le VAE (En cas de rupture de stock d'un accessoire, celui-ci sera livré dès disponibilité sans coût supplémentaire pour le client).

Le VAE et les accessoires pourront être livrés à l'acheteur en personne, ou en cas d'absence de celui-ci, à toute autre personne majeure présente, aux risques exclusifs de l'acheteur.

La livraison sera effectuée contre signature d'un bon de livraison par l'acheteur (ou la personne présente pour la réception), un exemplaire papier du bon de livraison lui sera remis par le livreur.

A compter de la livraison du VAE et des accessoires, l'acheteur en est entièrement responsable.

Marquage antivol RECOBIKE

Dès la livraison du VAE, l'acheteur est invité à finaliser la création de son compte sur l'espace client de RECOBIKE, sur lequel il pourra gratuitement effectuer les démarches de déclaration de vol, de changement de propriétaire.

Le numéro d'identification du VAE figure aussi sur le devis et /ou la facture d'achat du VAE.

Article 6 : Droit de rétractation

L'acheteur dispose du droit de se rétracter de l'achat du VAE et des accessoires, sans motif et sans indemnité, dans un délai de 14 jours à compter de la livraison du VAE et/ou des accessoires.

Si le délai de rétractation expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

L'acheteur peut exercer son droit de rétractation par courrier électronique à l'adresse suivante : cycles.adv@nouvelle-attitude.fr, par une déclaration dénuée d'ambiguïté.

L'acheteur qui exerce son droit de rétractation doit restituer le VAE et les accessoires, au plus tard dans un délai de quatorze jours à compter de la notification de sa décision de se rétracter.

L'acheteur restitue le VAE et les accessoires dans leurs emballages d'origine (palette, carton, boîte d'emballage de la batterie) :

- En demandant la reprise du VAE et des accessoires, à l'adresse de son choix, et selon les conditions tarifaires en vigueur.
- Les frais de colisage, de transport spécifique seront imputés au client si les emballages d'origine sont absents.

Nouvelle Attitude remboursera à l'acheteur, sous un délai d'un mois suivant la date de réception en nos locaux du VAE et les accessoires restitués, et le transfert de propriété effectif du RECOBIKE. Le montant du remboursement s'entend hors frais de livraison et de reprise à domicile.

Si le VAE restitué (et tous autres accessoires éventuels) présentent des détériorations, l'acheteur devra en supporter le coût qui sera déduit par Nouvelle Attitude du montant remboursé.

L'enregistrement du transfert par l'acheteur de la propriété du VAE retourné sur le site RECOBIKE au profit de NOUVELLE ATTITUDE est une condition pour obtenir le remboursement.

Article 7 : Garantie de 2 ans sur le Vélo à Assistance Electrique et les accessoires

Le VAE, sa batterie et les accessoires neufs sont garantis deux ans à compter de la livraison.

❖ Conditions d'application de la garantie :

La garantie est soumise aux conditions suivantes :

- La présentation d'une facture d'entretien datant de moins de six mois, émise par un vélociste, est obligatoire pour toute prise en charge. Sans cela, aucune garantie ne sera accordée.
- La garantie s'applique uniquement en cas d'utilisation normale du VAE : usage privé sur route, respect du code de la route, respect de la charge maximale, absence de modification structurelle du VAE et de ses équipements, etc.
- Toute demande de garantie doit inclure les éléments suivants :
 - Numéro RECOBIKE (photo).
 - Facture d'achat.
 - Photos des pièces défectueuses.
 - Deux photos du VAE dans son ensemble (côté droit et gauche).

❖ Exclusions de garantie :

La garantie ne couvre pas :

- Les avaries subites par le VAE et les accessoires pendant le transport en l'absence de réserve sur le bon de transport à la livraison du VAE précisant clairement les éléments endommagés, cassés, rayés, ...
- Les pièces d'usure : pneumatiques, câbles & gaines, freins, chaîne, roue libre, dérailleurs, ampoules, piles (pour l'éclairage et le display).
- Les dommages causés par des chutes, chocs, dégâts des eaux, utilisations intensives, anormales ou professionnelles.
- Tout démontage de la partie électronique (batterie, moteur, régulateur).
- Tout dommage consécutif à une modification des composants par l'acheteur.
- Toute modification, transformation ou adaptation structurelle qui annule automatiquement la garantie.

❖ Garantie légale de conformité et vices cachés

- La garantie de deux ans couvre les vélos et accessoires contre les défauts de conformité (articles L.217-3 à L.217-20 du Code de la consommation) et les vices cachés (articles 1641 à 1649 du Code civil).
- Pendant les six premiers mois suivant l'achat du VAE d'occasion, l'acheteur n'a pas à prouver que le défaut était présent au jour de la vente.
- Passé ce délai, l'acheteur doit fournir la preuve de l'existence du défaut au moment de l'achat pour faire valoir la garantie légale de conformité.
- Pour la garantie des vices cachés, l'acheteur doit prouver que le vice était présent avant l'achat.
- En cas de revente du VAE, la garantie est transmise au nouvel acquéreur, sous réserve de présentation de la facture initiale émise par Nouvelle Attitude.

❖ Avaries de transport

Lors de la livraison, il appartient au client d'inspecter l'état des colis et du VAE en présence du transporteur.

- En cas d'avarie (produit endommagé, colis ouvert ou manquant), le client doit impérativement inscrire des réserves précises et détaillées sur le bon de livraison (BL) et les confirmer par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur dans un délai de **48 heures**.
- À défaut de réserve inscrite sur le BL et de notification dans le délai imparti, aucune réclamation ne pourra être prise en compte au titre des dommages liés au transport.
- Le client est également invité à informer immédiatement Nouvelle Attitude de l'incident en joignant des photos du colis et du produit endommagé.

❖ Service après-vente (SAV)

- Le SAV est disponible en ligne sur www.recycloproject.com et répond aux demandes sous un délai maximum de 2 jours ouvrés.
- Les pannes et dysfonctionnements font l'objet d'analyses et de mesures correctives pour améliorer la qualité des VAE.
- Les pièces détachées restent disponibles durant toute la période de garantie.
- Les réparations effectuées par le SAV sont garanties 6 mois.
- Pour les pièces neuves, Nouvelle Attitude met à disposition des clients son réseau de fournisseurs.

Article 7.1 : Conditions de Garantie spécifique à la batterie (2 ans)

❖ Durée de vie

La batterie est garantie pour :

- 70% de sa capacité initiale après 500 cycles avec un profil de charge 2A (chargeur fourni avec la batterie) à une température ambiante de 10 à 40 °C, et un profil à C/5 et 0 à 45 °C en décharge, **ou** 2 ans de stockage selon les conditions décrites ci-dessous.

❖ Conditions de stockage

Pour un stockage de plus de 2 mois, les batteries au lithium doivent être conservées dans les conditions suivantes :

- Endroit sec avec une humidité inférieure à 75 %.
- Température comprise entre 0°C et 25°C.
- État de charge entre 30% et 70% lors de la mise en stock, avec une surveillance régulière pour maintenir cette charge.
- Aucun poids appliqué sur les ports de charge et de décharge.

❖ Restrictions strictes (non couvertes et interdites)

Les situations suivantes ne sont pas couvertes par la garantie et sont strictement interdites :

- Utilisation d'un chargeur autre que celui fourni ou recommandé.
- Utilisation de la batterie avec des équipements non compatibles.
- Connexion des bornes positives et négatives de la batterie.
- Surtension de la batterie.
- Désassemblage de la batterie.
- Montage en parallèle de deux batteries.
- Exposition à l'humidité, au feu ou à des températures supérieures à 60°C.
- Immersion de la batterie dans un liquide.
- Charge de la batterie à des températures inférieures à 10°C ou supérieures à 40°C.
- Exposition à des chocs.

❖ Modifications interdites

Toute utilisation de matériel ou de logiciel visant à augmenter la puissance du produit, ainsi que toute modification des paramètres du BMS, entraîne l'annulation immédiate de la garantie. De plus, ces modifications engagent la responsabilité pleine et entière du propriétaire ou de l'utilisateur quant aux conséquences éventuelles, notamment en matière d'assurance et de responsabilité civile. De plus, ces modifications engagent la responsabilité pleine et entière du propriétaire ou de l'utilisateur quant aux conséquences éventuelles.

Article 8 Consignes d'utilisation du vélo à assistance électrique

L'acheteur est seul responsable de l'utilisation correcte du VAE conformément à la **notice d'utilisation** et aux règles de sécurité applicables à l'usage des vélos.

Nouvelle Attitude n'est en aucun cas responsable de dommages résultant d'une utilisation non-conforme ou de l'inaptitude de l'acheteur.

La notice d'utilisation imprimée est livrée avec le vélo. Elle est également disponible sur le site : www.recycloproject.com

Nouvelle Attitude recommande à acheteur du VAE de porter des vêtements visibles en cas d'utilisation nocturne.

Il est rappelé que le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Stationnement sur la voie publique

A l'arrêt, la chaîne doit être attachée au cadre et à un point fixe à l'aide d'un antivol.

Usage de la batterie

En cas de stationnement, la batterie doit être retirée du VAE, y compris pour le stationnement à domicile ou sur le lieu de travail.

L'utilisateur veille au respect des cycles de charges de la batterie :

- Il évite la remise en charge de la batterie avant que celle-ci tombe sous le seuil des 20%.
- Il évite les petites recharges.
- Dans le cas d'un arrêt de l'utilisation de plusieurs semaines, il stocke la batterie dans un endroit sec avec des températures comprises entre 10° et 30°. Il s'assure également que la batterie n'entre pas en décharge profonde (< 5% d'autonomie).

Article 9 : Reprise gratuite du vélo à assistance électrique en fin de vie

Nouvelle Attitude s'engage à reprendre gratuitement le VAE en fin de vie.

Le propriétaire pourra déposer gratuitement son vélo en fin de vie dans tout site de La Poste, partenaire de Nouvelle Attitude.

Si le propriétaire en fait la demande sur le site www.recycloproject.com, Nouvelle Attitude procédera à l'enlèvement à domicile dans les meilleurs délais, contre paiement des frais d'enlèvement, sur devis préalable.

Les VAE en fin de vie pourront également être déposés gratuitement en déchetterie municipale ou dans des magasins vendant des vélos neufs, ou tout autre point de collecte de déchets de proximité.

Les VAE repris par Nouvelle Attitude seront démontés et les pièces détachées récupérées pour être réutilisées ou confiées à un éco-organisme agréé pour être recyclées.

Les batteries en fin de vie seront confiées à un éco-organisme agréé.

Article 10 : Développement durable

Nouvelle Attitude informe ses clients qu'en achetant un VAE reconditionné, ils soutiennent le développement durable et l'économie sociale et solidaire. Ses sous-traitants sont également choisis parmi les entreprises locales.

Nouvelle Attitude est une entreprise solidaire d'utilité sociale bénéficiant d'un agrément en qualité d'entreprise d'insertion, qui développe différentes activités de récupération, recyclage, réemploi de matériaux et équipements divers, tels que papiers, textiles, appareils électriques.

Nouvelle Attitude confie des travaux de remise en état à des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) permettant à des personnes en situation de handicap d'exercer une activité à caractère professionnel dans un milieu de travail protégé.

Article 11 : Protection des données personnelles

Les données personnelles de l'acheteur font l'objet d'un traitement dont Nouvelle Attitude est responsable, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Elles sont traitées pour l'exécution du contrat de vente et la gestion des activités commerciales de Nouvelle Attitude, et pour les besoins du marquage obligatoire du VAE conformément à l'article R1271-6 du code des transports.

Les nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone de l'acheteur sont conservés durant la période de garantie afin de pouvoir retrouver l'acheteur plus facilement, ou en cas de rappel de sécurité.

Les données personnelles traitées, sont conservées pendant une durée de deux ans correspondant à la durée de garantie et à la prescription des actions prévue à l'article L 218-2 du code de la consommation.

Les données de facturation sont conservées pendant la durée légale de 10 ans.

L'acheteur peut à tout moment, accéder à ses données personnelles, s'opposer pour un motif tenant à sa situation particulière à leur traitement, faire rectifier ses données personnelles, demander leur effacement, sauf si elles sont nécessaires à l'exécution des services ou au respect d'obligations légales, la limitation de leur traitement, ou leur portabilité pour les données que l'acheteur a fournies et qui sont nécessaires au contrat. L'acheteur peut aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès.

Ces droits peuvent être exercés en précisant ses nom, prénom, adresse postale et en justifiant son identité, en s'adressant par courrier à : Nouvelle Attitude- 90 Boulevard René Descartes – 78 180 - Montigny Le Bretonneux

Dans le cadre de sa politique de protection des données personnelles, Nouvelle Attitude a désigné un délégué à la protection des données :

Le Délégué à la Protection des Données du Groupe La Poste
CP Y 412 - 9 rue du Colonel Pierre Avia
75015 PARIS.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données à caractère personnel, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la [Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés](#) (CNIL). Pour en savoir plus sur la protection de vos données personnelles, vous pouvez consulter la politique de protection des données sur : www.nouvelle-attitude.fr

Article 12 : Contacts – Réclamations- litiges

Contacts

Toutes les demandes de contact peuvent être effectuées via l'adresse mail cycles.adv@nouvelle-attitude.fr

Réclamations

Toute réclamation doit être adressée à Nouvelle Attitude, soit :

- Par téléphone, en composant le +33 (0)1 39 56 91 69 (prix d'un appel local).
- Par mail : cycles.adv@nouvelle-attitude.fr par écrit, sur papier libre, à Nouvelle Attitude 90 bd René DESCARTES – 78180 MONTIGNY.

L'acheteur dispose d'un délai de deux ans pour agir en justice si la réponse de Nouvelle Attitude ne le satisfait pas (article L218-2 du code de la consommation).

Médiateur de la consommation du groupe La Poste

Le particulier acheteur d'un VAE, a la possibilité, si la réponse de Nouvelle Attitude à sa réclamation ne le satisfait pas, ou s'il n'a pas reçu de réponse deux (2) mois après le dépôt de sa réclamation, de saisir le médiateur de la consommation du groupe La Poste.

La saisine peut être introduite au choix :

- Sur le site Internet du Médiateur Le Médiateur (groupelaposte.com)
- Par courrier à l'adresse suivante : **Le Médiateur de la Consommation du Groupe La Poste, CP Y812, 5 rue du colonel Pierre AVIA, 75757 PARIS CEDEX 15**

Les modalités complètes de saisine sont accessibles en cliquant [ici](#).

Le contrat de vente entre Nouvelle Attitude et l'acheteur est régi par le droit français, et tout litige susceptible d'en découler est du ressort exclusif des juridictions judiciaires françaises.